

Consignes pour l'acceptation des bidons plastiques



**pour bien recycler
priorité au rinçage**

accepté

- Les bidons vidés, rincés, égouttés
- Les sacs de bidons propres

Des emballages rincés et égouttés :

- une manipulation plus sûre pour les opérateurs
- un stockage et un transport facilités
- un recyclage possible pour une deuxième vie des produits



acceptable après contrôle

- Les sacs salis par de la terre
- Les sacs avec de la condensation sur les parois
- Les sacs avec un peu d'eau claire au fond
- Les sacs aux parois abîmées (sans écoulement de jus)



refusé

- Les bidons et sacs contenant des traces de souillures de produits phytopharmaceutiques sur les parois ou un jus coloré au fond
- Les sacs déchirés d'où s'écoulent des jus



Tous les sacs chargés doivent impérativement comporter le nom et la commune du site collecteur

Autres emballages collectés :



→ Les sacs et les boîtes (papier et plastique, carton) et les bouchons



→ Les fûts étiquetés de 25 à 300 L en vrac, vidés, fermés, sans souillures sur les parois

Plus d'informations : www.adivalor.fr N°Azur 0 810 12 18 85

Les organisations représentant l'Industrie de la Protection des Plantes (IIPP, UPI), les Coopératives Agricoles (Coop de France, INVIVO), les Négociants Agricoles (FNA) et les Agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.



ADIVALOR

ensemble allons plus loin pour la nature